



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 25 février 2022, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Tableau des effectifs au 1er mars 2022,
- Participation financière des familles à la classe du patrimoine 2021-2022,
- Participation frais de fonctionnement du groupe scolaire année 2021,
- Participation frais de fonctionnement à la cantine et la garderie année 2021 ,
- Condition tarifaire/tarif pièce de théâtre du 17.06.2022,
- Convention pour l'implantation d'un équipement public sur un terrain privé,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 18 février 2022

L'adjoint au Maire

Géraldine Durouzin.

